



**ANNEXE 2 : Cahier des charges des structures et dispositifs concourant au Parcours d'Excellence Sportive et servant de base à la contractualisation**

**TYPE DE STRUCTURE :**

**Clubs d'Excellence – Structure Associées (maximum 2)**

	<b>ITEMS</b>	<b>A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES</b>
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général :</b> → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	- Préparation du collectif national senior au championnat d'Europe ou à la coupe du Monde.
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	- Nombre de sportifs intégrant le collectif national et l'équipe de France senior. - Nombre de sportifs ayant des résultats aux tests physiques supérieurs au niveau moyen.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	- Le responsable technique en relation avec le CTN chargé du haut niveau. - Le club labellisé par la Fédération.
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	- 1 responsable du suivi sportif (DE ou DES). - 1 entraîneur (Educateur fédéral ou DE). - 1 préparateur physique. - autres cadres : Instructorat fédéral ou CQP
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	- Joueurs en D1 D2 - dont à minima 7 joueurs du collectif national senior listés.
<b>Eléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	- Salle de musculation. - Terrain de sport extérieur en herbe ou en synthétique. - Gymnase pour la préparation physique et la récupération. - Sauna et piscine ou jacuzzi pour la récupération.
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	- Séance de musculation ou de préparation physique quotidienne. - 6 heures en entraînement spécifique. - Aménagement scolaire.
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	- Le CTN responsable du suivi des athlètes de haut niveau en collaboration avec le responsable technique. - Mise en œuvre et réalisation des entretiens trimestriels.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	- Le médecin responsable du club en relation avec le médecin fédéral. - Orientation des athlètes dans le réseau médical local en fonction des besoins.
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	- Le médecin responsable de la structure en relation avec le médecin fédéral. - Deux visites hebdomadaires d'un kinésithérapeute. - Accès à un cabinet de kinésithérapeute pour assurer les soins. - Orientation des athlètes dans le réseau médical local en fonction des besoins.
<b>Quotas</b>	<b>Evaluation nombre de joueurs en équipe de France senior</b>	<b>minimum 7</b>